

POINTS de NON CONFIRMATION

CHIEN CHINOIS A CRETE

Adoptés par la SCC le 02/10/2024 revus par rapport au standard FCI n° 288 du 03/08/2012

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
 - Taille s'éloignant de trop de la hauteur idéale du standard qui est pour les mâles de 28 à 33 cm et de 23 à 30 cm pour les femelles. **Avec une tolérance 2 cm en plus et 1 cm en moins**

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Oreilles pendantes pour la variété nue.
- Oreilles coupées, cassées.
- Queue enroulée ou déviée sur un côté, coupée, anourie.

ROBE :

- Pour la variété nue : Présence de poils sur le corps sauf aux endroits prévus par le standard. Présence de larges plages poilues sur le corps. Peau dont le grain est non fin, lisse au toucher. Pieds : chaussette (peau poilue) dépassant le niveau du carpe.
- Pour la variété houppette : Poil lourd ou rêche. Poil court.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur.
- Manque plus d'une incisive (sauf pour la variété nue) ou une canine.
- Yeux vairons.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.